

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection partielle des représentants du collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés au Conseil d'Administration de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées - Scrutin du 14 octobre 2025

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de Technologie de Tarbes,
Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant modification des statuts de l'UTTOP,
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 11 septembre 2025,
Vu l'arrêté électoral du 22 septembre 2025,
Vu le procès-verbal de dépouillement du 14 octobre 2025,

Le Directeur décide :

Article 1^{er} : Proclamation des résultats

Conseil d'Administration

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 14 octobre 2025, le procès-verbal de dépouillement du collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés fait apparaître les indications suivantes :

| | |
|--|-------|
| Nombre de sièges titulaires | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 72 |
| Nombre de bulletins de vote | 27 |
| Nombre de votes blancs ou nuls | 0 |
| Nombre d'enveloppes vides | 5 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 22 |
| Taux de participation | 37.5% |

Sont proclamées élues pour siéger au Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées, au collège autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés, les personnes dont les noms suivent :

Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

1. Mme Séverine LATAPIE
2. M. Benjamin MAUZÉ

Article 2 : Exécution

La Directrice Générale des Services de l'UTTOP est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées. Il sera transmis à la Madame la Rectrice de Région Académique.

Fait à Tarbes, le 14 octobre 2025,
Le Directeur de l'Université de Technologie Tarbes
Occitanie Pyrénées,

Jean-Yves FOURQUET

